

ENVIRONNEMENT

Lancement des débats sur la charte nationale avant son adoption en avril prochain

L'on a désormais de quoi faire oublier le fiasco du Sommet de Copenhague sur l'environnement, du moins localement. Et voilà que le Maroc s'engage pleinement dans la préservation de son capital environnemental pour les générations futures. N'a-t-il pas donné le ton et la teneur de cet engagement en lançant ce mégaprojet qu'est le plan solaire, fort d'un investissement de 9 milliards de dollars ? Cette grosse pépinière qui a livré des enseignements au monde, a été justement motivée par une volonté de réduire les émissions de CO2 en produisant de l'électricité. Il s'agit là d'un enchaînement logique qui débouche aujourd'hui sur un débat sur le projet de charte nationale de l'environnement et du développement durable. Le processus a été lancé jeudi dernier à Skhirat en présence du Premier ministre, Abbas El Fassi, pour une concertation dépassionnée et riche sur les modes opérationnels de la charte. Celle-ci, rappellons-le, a été mise en place conformément aux orienta-

tions royales contenues dans le discours du Trône de 2009. Le Souverain avait appelé le gouvernement à élaborer un projet de charte nationale pour préserver l'environnement et répondre aux impératifs écologiques, induits par les effets majeurs et pressants en matière de développement. Elle devra, en fait, être adoptée officiellement à l'occasion de la Journée de la terre, événement international qui aura lieu en avril prochain à Rabat. Et pour ne pas faire dans la demi-mesure, cette stratégie doit constituer la pierre angulaire des politiques et stratégies de développement initiées par le Royaume. Plus explicitement, le souci environnemental doit prévaloir à toute réflexion sectorielle ou de politique industrielle et être considéré comme le fil conducteur des modes de gouvernance. Justement, cette charte instituera des principes fondamentaux, notamment ceux du développement durable, de la notion du droit environnemental, de la participation et de l'engagement.

Mostafa Bentak

SUITE EN PAGE 2

Ph. MAP

SUITE DE LA PAGE 1

Concrètement, la mise en œuvre de cette loi, si l'on peut dire, sera accompagnée d'un certain nombre de structures d'opérationnalisation. On en citera la création de 16 observatoires régionaux de l'environnement qui seront chargés d'élaborer des rapports annuels sur la situation environnementale, d'assurer le suivi de la situation écologique et de corriger les éventuels dysfonctionnements. Ces structures feront l'objet d'une gestion commune de l'Etat, des autorités et acteurs locaux. Plus encore, la charte prévoit la création de sites d'élimination et de traitement des déchets solides et liquides. Ainsi que le traitement et le recyclage des eaux usées avec l'ambition de traiter 260 millions m3 d'eaux

usées par an. Cette manne hydrique sera utilisée dans l'irrigation des espaces verts et des terres agricoles. Elle intégrera également le classement des espaces ouverts tels que les forêts, la lutte contre la pollution de l'air et la préservation des réserves naturelles.

Il s'agit là de projets qui demandent beaucoup d'argent et un certain niveau d'expertise. Mais surtout de l'entêtement face aux obstacles et à la réticence qui s'érigent naturellement contre ce type de réformes de fond. L'exemple qui revient automatiquement à l'esprit est celui bien évidemment du secteur industriel où les différentes tentatives d'assainir les modes de production pour les rendre plus respectueux de l'environnement, ont toujours buté

sur une résistance farouche. Dorénavant, avec la charte, les industriels devront se conformer à un minimum vital puisque le gouvernement ne devra plus badiner avec le principe de pollueur-payeur. Une application sans compromis de ce principe incitera le secteur de l'industrie à procéder aux ajustements écologiques nécessaires et à fixer des limites à la production des déchets liquides, qui seront introduites d'ici 2013.

En effet, la politique de développement durable initiée par le Maroc s'inscrit dans le cadre d'une stratégie environnementale de long terme se caractérisant par la protection des ressources et des écosystèmes naturels, le suivi permanent de l'état de l'environnement au niveau des

régions et la planification opérationnelle orientée vers l'amélioration du cadre environnemental des citoyens. La charte constituera ainsi une référence en la matière et permettra de concilier les impératifs du développement socio-économique, la préservation de l'environnement et le développement durable. Enfin et en termes de politique environnementale, le Royaume a adopté une vision qui se décline en trois axes principaux: une approche territoriale qui met à contribution et engage l'ensemble des régions du pays, une approche partenariale qui sollicite l'ensemble des acteurs économiques et les ONG et une approche programmatique matérialisée en projets d'intérêt crucial. ■

Mostafa Bentak